
Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2024, les membres composant le conseil municipal de DROISY se sont réunis en mairie, le lundi 08 avril 2024 à 20h30 sous la présidence de M. Jean-Paul FORESTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Paul FORESTIER, M. Régis RACINEUX, M. Pierre-Alain REY, Mme Carole LAFFIN, M. Thibault VICTOR, M. Nicolas FORESTIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Émilie VICTOR, M. Jérémy BERNARDI, M. Cyril CHATANAY, M. Olivier BALDI.

ABSENT(S) AYANT DONNÉ PROCURATION : M. Cyril CHATANAY à M. Régis RACINEUX

Le président ayant ouvert la séance à 20h30, et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Mme Carole LAFFIN

ORDRE DU JOUR :

- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 au budget primitif 2024
- Approbation du budget primitif principal 2024
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 au budget annexe de l'eau 2024
- Approbation du budget annexe de l'eau 2024
- Vote des taxes directes locales 2024
- Révision du tarif de raccordement au réseau eau potable
- Demande de subvention CDAS 2024 pour la création d'un trottoir
- Demande de subvention Amendes de Police 2024
- Demande de subvention CDAS 2024 pour le renouvellement d'une conduite d'eau

1/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 mars 2024

M. le 1^{er} adjoint propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 04 mars 2024. Le procès-verbal du 04 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

CONSTATE que l'excédent de fonctionnement 2023 s'élève à : **318 291.67 €**

DÉCIDE d'affecter à la section d fonctionnement pour l'exercice 2024 au compte 002 le résultat de clôture de l'exercice 2023 à savoir : **318 291.67 €**

DÉCIDE d'affecter **223 580.66 000 €** à la section d'investissement au compte 021 pour l'exercice 2024.

3/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Maire expose à l'assemblée le budget primitif de la commune pour l'année 2024, équilibré en recettes et en dépenses.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement : 551 291.67 euros

Investissement : 540 700.00 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget Primitif 2024

4/ AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024

M. le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

CONSTATE que l'excédent de fonctionnement 2023 s'élève à : **28 651.08 euros**.

DÉCIDE d'affecter à la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 au compte 002 le résultat de clôture de l'exercice 2023, à savoir **28 651.08 euros**.

5/ APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024

M. le Maire expose à l'assemblée le budget primitif annexe de l'eau pour l'année 2024, équilibré en recettes et en dépenses.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement : 57 701.08 euros

Investissement : 39 371.56 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget primitif annexe de l'eau 2024.

6/ VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année **les taux d'imposition**, la fixation des bases et leur évolution incombant aux services de l'État.

- Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la **taxe d'habitation** sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes.
- En contrepartie, le taux de **taxe foncière** sur les propriétés bâties du département a été transféré à la commune, ces recettes sont intégrées dans les taxes totales perçues par la commune.

Le Conseil municipal,

Vu la loi de finances pour 2024,

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Vu le budget 2024,

Considérant que la commune souhaite maintenir la pression fiscale identique à celle de 2023,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité avec 7 voix POUR :

➤ **DÉCIDE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

Taxe	Taux 2024	Produit fiscal attendu 2024
Taxe Foncière Bâti	25.64 %	37 383 €
Taxe Foncière Non Bâti	55.55 %	6 055 €
Taxe Habitation	20.00 %	4 360 €

7/ RÉVISION DU TARIF DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le montant acquitté par les particuliers pour les frais de réalisation d'un raccordement au réseau d'eau potable ne correspond plus à la facturation effectuée par l'entreprise qui effectue les travaux à la commune.

Le tarif actuel est le suivant : 500 € par compteur

Il propose de revoir le tarif et de le fixer comme suit à compter du rendu exécutoire de la présente délibération :

Tarif révisé : **1 000 €** par compteur

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal décide d'adopter cette révision tarifaire.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2024 POUR LA CRÉATION D'UN TROTTOIR

M. Le maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a instauré des contrats départementaux d'avenir et de solidarité afin de financer des projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités.

M. le Maire rappelle également l'avant-projet concernant des travaux d'aménagement du futur trottoir entre l'église et le cimetière pour une dépense HT de 245 046.00 €

Il propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du CDAS et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
CDAS	Montant subventionnable	122 523.00 €	50.00 %
DETR/DSIL	Montant subventionnable	73 514.00 €	30.00%
Autofinancement	Fonds propres	49.009.00 €	20.00%
TOTAL GENERAL HT		245 046.00 €	100.00%

- **Vu** les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès du Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** l'opération de création d'un trottoir et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel;
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **PRÉCISE** que les travaux seront imputés sur le budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2024

M. Le Maire propose de la reporter au prochain conseil municipal, en l'absence de certains documents.

Le conseil municipal approuve cette demande.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2024 ET AGENCE DE L'EAU POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE COLONNE D'EAU

M. Le maire informe les membres du conseil municipal que dans une volonté de gestion durable du service eau potable, il est nécessaire de renouveler 320 ml de conduite d'eau potable sur la rue de la Cure et rue de la croix Brochin ainsi que la reprise de 10 branchements.

Afin de réaliser ces travaux, il propose de déposer des dossiers de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
CDAS	Montant subventionnable	79 000.00 €	50.00 %
AGENCE DE L'EAU	Montant subventionnable	31 600.00 €	20.00%
Autofinancement	Fonds propres	47.400.00 €	30.00%
TOTAL GENERAL HT		158 000.00 €	100.00%

Une répartition du financement du renouvellement est prévue, cette conduite servant d'adduction à d'autres communes.

Une nouvelle convention de fonctionnement entre les communes de Droisy, Clermont et Crempigny-Bonneguête, ayant pour objet de définir la répartition des charges sur ouvrages de distribution d'eau potable, est en cours de signature.

La répartition s'effectue ainsi :

- Droisy : 22.72 %
- Clermont : 56.60 %
- Crempigny-Bonneguête : 20.68 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet et son contenu
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département au titre du CDAS 2024

- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **S'ENGAGE** à réaliser cette opération d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale des tests d'eau potable.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du devis pour la tranchée électrique de l'aire de jeux : une demande de révision du devis, jugé excessif, sera demandée
- Remerciements de la famille PONCE suite à l'envoi des condoléances de la commune.
- Panneau Pocket : la commune va adhérer à l'application mobile d'informations et d'alertes après acceptation du devis par le conseil municipal.
- Remerciements de l'association SEPAs Impossible pour la subvention 2023.
- Numérisation des archives communale : acceptation du devis suite à la présentation du représentant de la société ARCHIVES MULTIMEDIA le 16/03/2024 devant certains membres du conseil municipal.
- Décorations de Noël : M. le 1^{er} adjoint est en charge du renouvellement d'une partie des illuminations
- Fête des mères : la date du samedi 25 mai, à 11h00, est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : **22h09**

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 13 mai 2024.

N°	FEUILLET DE CLÔTURE- OBJETS DES DÉLIBÉRATIONS
N°09_2024	Affectation résultats de fonctionnement exercice 2023 au budget primitif 2024
N°10_2024	Approbation du budget primitif principal 2024
N°11_2024	Affectation résultats de fonctionnement exercice 2023 au budget annexe eau 2024
N°12_2024	Approbation du budget annexe de l'eau 2024
N°13_2024	Vote des taxes directes locales 2024
N°14_2024	Révision du tarif de raccordement au réseau eau potable
N°15_2024	Demande de subvention CDAS 2024 pour la création d'un trottoir
N°16_2024	Demande de subvention CDAS 2024 et Agence de L'eau pour le renouvellement d'une conduite d'eau

Jean-Paul FORESTIER, Maire	<i>Présent</i>
Régis RACINEUX, 1 ^{er} adjoint	<i>Présent</i>
Jérémy BERNARDI	<i>Excusé</i>
Émilie VICTOR	<i>Excusée</i>
Cyril CHATANAY	<i>Excusé - Pouvoir</i>
Carole LAFFIN	<i>Présente</i>
Pierre-Alain REY, 2 ^{ème} adjoint	<i>Présent</i>
Thibault VICTOR	<i>Présent</i>
Nicolas FORESTIER	<i>Présent</i>
Olivier BALDI	<i>Excusé</i>

La secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-Paul FORESTIER

